



Evolution de la charte qualité MCO sur les consommables médicaux

Contexte :

- Le suivi des consommables médicaux (CM) a été introduit dans la charte qualité portant sur les données 2021.
- Ce suivi ne concerne pas tous les comptes de CM.
 - Il est donc nécessaire d'avoir 2 postes de charge (CM suivis / CM non suivis), source de complexité dans la lecture de la base de coût et dans la saisie du classeur,
 - En SSR et HAD, le taux est calculé sur l'ensemble des comptes ; le traitement est donc différent pour le MCO.
- Par ailleurs, la volonté est partagée avec les acteurs de progresser dans les suivis aux séjours ENC.

Evolution :

- Afin de progresser dans les suivis aux séjours :
 - la base de calcul des taux de CQ pour la ligne « consommables médicaux » comprendra l'ensemble des comptes de CM à compter des données 2023,
 - le taux sera maintenu à 10%.
- Cela impliquera indirectement une progression sur le suivi des consommables médicaux les plus coûteux afin d'atteindre le taux global de 10%.

Piste pour atteindre ce taux de suivi :

- Le taux de 10% s'entend en valeur des comptes comptables, il ne s'agit pas de mettre en place un suivi au séjour de tous les consommables médicaux, mais d'identifier les consommables les plus coûteux qui vont permettre d'apporter de l'information sur les différences entre les séjours.
- Pour ce faire, une recherche par prix unitaire peut être réalisée avec la direction des achats / la pharmacie.
- L'analyse peut également être focalisée sur les services ou les prises en charge les plus consommateurs.

Arbre analytique : consultations

Les évolutions suivantes sont à anticiper pour la campagne 2023

ENC MCO :

Suppression de la SA 9346-93479
Paramétrage possible dans la SA 934.99 Consult_indifférenciées_MCO

ENC SSR :

Suppression de la SA 934.72 Consultations externes SSR
Suppression de la 934.721 Consultations SSR - adultes
Suppression de la 934.722 Consultations SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans)
Suppression de la 934.723 Consultations SSR - jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans)

Il sera demandé d'identifier les SA par âge et spécialités et les consultations spécialisées.

Paramétrage possible des SA suivantes :

934.721.99 Consult_SSR adultes Spécialités indifférenciées

934.722.99 Consult_SSR enfants et adolescents (4 ans - 17 ans) Spécialités indifférenciées

934.723.99 Consult_SSR jeunes enfants, enfants et adolescents (0 ans - 17 ans) Spécialités indifférenciées

Publication liste traceurs SSR/HAD (rappel)

HAD : la liste des spécialités pharmaceutiques « traceurs » non facturables en sus 2023 est en ligne.

SSR : la liste des spécialités pharmaceutiques traceurs complémentaires 2023 est en ligne.

Modification des cotations SIIPS à partir de 2023

Introduction de la cotation à zéro point en l'absence de soin

Cotations autorisées

Soins de base 0 ; 1 ; 4 ; 10 ; 20

Soins techniques 0 ; 1 ; 4 ; 10 ; 20 + 45 et 70 pour soins critiques

Soins relationnels 0 ; 1 ; 4 ; 10 ; 20

Application : 1er jour du PMSI 2023

Pour information : SAMT Métiers de RR dans le RTC sur les données 2023

Sur les données 2023 transmises en 2024, les SAMT métier de RR seront communes à l'ENC et au RTC.